



Droits apres décès des deux parents

Par **lys62860**, le **12/11/2014 à 12:52**

bonjour suite au décès de mon père en 2008 je suis venue vivre dans le logement de mes parents afin de m occuper de ma mère qui a eu un AVC celle ci vient de décéder le 27 octobre 2014 mes parents ayant eu 5 enfants j aurais aimer savoir qu elle son mes droits vis à vis de mes frères et sœurs qui ne se sont jamais soucier de son état de sante n y aucune visite depuis plus de 3 ans étant donné que mes parents étaient propriétaire de leur logement mes frères et sœurs ont ils le droit de me faire quitter celui ci merci

Par **amajuris**, le **12/11/2014 à 13:10**

bjr,rvos frères et soeurs ont les mêmes droits que vous sur la succession de vos parents.rnvos parents pouvaient vous favoriser par testament en vous léguant la quotité disponible.rnsi vous restez dans l'appartement qui est alors en indivision, les autres indivisaires pourront réclamer une indemnité d'occupation voir même demander à un juge l'autorisation de vendre le bien même sans votre accord.rncdt